

SEANCE du 08 juillet 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 9 Présents : 8 Pouvoirs : 0

Date de convocation : 04/07/2025 Date d'affichage : 12/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit juillet, à vingt heures zéro minutes, le Conseil Municipal de St Léger en Charnie, s'est réuni en séance publique, à la Mairie de St Léger en Charnie, sous la présidence de Mme Christine GESBERT, Maire.

Etaient présents : Mmes GESBERT Christine, WERNERT Élisabeth, BOUVET Valérie, HUCHEDE Mélanie, ROINÉ Béatrice, GUESNIER Monique, TROUSSIER-LESGUER Lydie, M. THÉPAUT Freddy

Absent excusé représenté :

Absente excusée :

Absent non excusé : M. MARANDE Valentin

Secrétaire de séance : Mme Mélanie HUCHEDE

* * * * *

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Mme Mélanie HUCHEDE accepte cette fonction.

Le procès-verbal du conseil municipal du 03 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

En séance du 03 juillet 2025, ce point a été reporté en raison d'une interrogation sur la continuité scolaire des enfants habitants St-Léger aux écoles de Vaiges et le maintien du transport en petit car. Mme Elisabeth WERNERT confirme la pérennité du dispositif et elle rassure les élus ; aucun changement de prévu.

DE250708-01 : Validation par le conseil municipal de la candidature de la commune de Saint-Léger-en-Charnie au dispositif « Village d'avenir » au sein la grappe du Val d'Erve.

Dans le cadre du plan France ruralités le gouvernement avait annoncé le lancement du programme « Villages d'avenir », consistant à installer dans les sous-préfectures « 100 chefs de projets de l'Agence nationale de cohésion des territoires » (ANCT), destinés à jouer le rôle d'assistants techniques locaux aidant les élus à « concevoir et porter leurs projets « Villages d'avenir ». Ce programme est le pendant, dans les territoires ruraux, des programmes Action cœur de ville et Petites villes de demain.

En 2025, cinq communes de la Vallée de l'Erve (Blandouet-Saint-Jean, Saulges, Saint-Pierre-sur-Erve, Thorigné-en-Charnie et Sainte-Suzanne-et-Chammes) se sont de nouveaux engagées dans le dispositif Villages d'Avenir, pour se préparer aux évolutions à venir en matière d'habitat, de transition énergétique, de valorisation patrimoniale, de développement touristique et d'évolution territoriale.

Une candidature portée par des communes en continuité territoriale, dont deux communes nouvelles, habituées à travailler ensemble, souhaitant s'engager dans la construction d'un projet de territoire autour de la réflexion d'une commune nouvelle, pour lequel elles n'étaient pas dotées d'une ingénierie suffisante pour réaliser un tel projet.

La commune de Saint-Léger-en-Charnie souhaite aujourd'hui, pouvoir rejoindre la grappe du Val d'Erve dans ce projet de réflexion autour d'une commune nouvelle en déposant sa candidature au programme « Villages d'avenir » dans le cadre de la deuxième vague ouverte au début de l'année 2025.

L'objectif de la candidature de la commune, en continuité territoriale avec les communes du Val d'Erve, est de pouvoir bénéficier de cette ingénierie dans une volonté d'évolution territoriale vers une réflexion de commune nouvelle avec elles.

Une démarche inscrite dans une double temporalité qui permettrait :

- d'une part, la réflexion et l'élaboration d'un scénario d'évolution territoriale vers une commune nouvelle par l'équipe municipale actuellement en place en bénéficiant l'accompagnement en ingénierie « Villages d'Avenir » au sein de la grappe du Val d'Erve.
- d'autre part à l'équipe qui sera élue en mars 2026 de bénéficier de ce travail de préparation indispensable à une telle démarche, déjà vécu par deux des communes de la grappe du Val d'Erve pour se prononcer sur le scénario qu'elles souhaiteront porter concernant l'évolution d'une commune nouvelle pour leur futur mandat.

Il est proposé de déposer une candidature au programme « Villages d'avenir », en partenariat avec les communes de la vallée de l'Erve dans le cadre de la deuxième vague ouverte au début de l'année 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

Pour : 5 Contre : 3 Abstentions : 0

- approuve la candidature de la commune de Saint-Léger-en Charnie au programme « Village d'Avenir ».
- décide de poser cette candidature pour rejoindre les communes du Val d'Erve: Blandouet-Saint-Jean, Saulges, Saint-Pierre-sur-Erve, Thorigné-en-Charnie également engager dans ce projet de réflexion d'évolution territoriale vers une commune nouvelle.
- autorise Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

- Miroir routier au hameau de la Croix

Après prise de renseignements, il s'avère que la pose d'une glace au niveau du « cédez le passage » dans le hameau de la Croix (chemin du Coin) ne pourra pas se faire dans la mesure où l'installation est non réglementaire hors agglomération.

- Jeu au plan d'eau

Le jeu en mauvaise état sera démonté dans les prochaines semaines afin d'éviter tout accident.

- Solde fonds de concours

L'enveloppe dédiée au fonds de concours communautaire sera caduque au 31 décembre 2025 ; un reliquat de 563.92€ est disponible. Après discussion, l'achat d'un piano pour la salle des fêtes est adopté afin d'utiliser le solde de cette aide.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heure 45.